



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

questions écrites

Question écrite n° 83563

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait que sa question écrite n° 71086 du 26 juillet 2005 concernant la différence des prix de revient des pièces de 1 centime et de 10 centimes n'a toujours pas obtenu de réponse, c'est-à-dire plus de cinq mois après qu'elle a été posée. Elle s'étonne tout particulièrement de ce retard important et elle souhaiterait qu'il lui en indique les raisons.

Texte de la réponse

Il est précisé à l'honorable parlementaire que le coût de revient de la pièce de 1 centime est de 0,04 centime et que celui de la pièce de 10 centimes s'établit à 0,07 centime, comme le montre le tableau ci-dessous :

COUPURES	PROGRAMME de fabrication (en millions de pièces)	COÛT de revient	PRIX DE CESSION retenu dans le budget voté 2005
1 cent	240	0,040 6	0,045
2 cents	260	0,046 9	0,052
5 cents	20	0,052 08	0,057
10 cents	45	0,066 8	0,073
Total	565		

Ainsi, le coût de revient de la pièce de 10 centimes n'est pas de 3,306 euros comme il est indiqué dans sa demande de précision, cette valeur mentionnée dans la réponse publiée à sa question écrite n° 63675 étant erronée. En outre, il convient de souligner que les pièces de 1 centime et de 10 centimes n'ont pas la même dimension et ne sont pas fabriquées dans le même alliage.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83563

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2006, page 425

Réponse publiée le : 21 février 2006, page 1860